

FORCYNO

Fort de Domont
Route stratégique
95330 DOMONT



Organisme de Formation Professionnelle – Titres ASCCI et APS de niveau 3 inscrits au RNCP- Conventionné par CAST

Déclaration d'existence n° 11 95 05301 95 – Région Ile de France

N° Autorisation d'exercice du CNAPS FOR-095-2022-01-20-20170587904

N° TVA Intracommunautaire FR 465 0212 7657

Affilié à l'EMSP

Référent CNFPT-PANTIN

Référent RATP

Maintien des Compétences des Agents de Sécurité Cynophile – 21 heures

*Avenant du 11 janvier 2019 à l'accord du 5 mai 2015 relatif aux conditions d'emploi d'agent de sécurité
cynophile*

Le conducteur de chien est un agent de sécurité qui doit s'attacher à constituer une véritable équipe « homme/chien » sachant optimiser les qualités acquises et naturelles du chien.

Le chien est l'auxiliaire du conducteur de chien dans l'exercice de sa mission.

Dans le cadre de ses missions, son activité consiste à assurer la protection des biens et/ou des personnes sur un secteur géographique déterminé en application des consignes.

Objectif : Maintien des compétences des agents de sécurité cynophile

Pour exercer leur activité, les agents de sécurité cynophile doivent être titulaires de la carte professionnelle spécifique à leur activité, en cours de validité, et répondre à toutes les conditions requises tant pour eux-mêmes que pour leur(s) chien(s), telles que prévues par la réglementation en vigueur.

Semestriellement, chaque entreprise inscrit et planifie l'équipe cynophile dans un organisme de formation disposant d'une autorisation d'exercer délivrée par le conseil national des activités privées de sécurité (ci-après CNAPS), afin qu'elle y réalise un entraînement canin.

Le volume horaire annuel minimal consacré à cet entraînement est de 21 heures par équipe cynophile.

Le contenu du programme de formation est défini par la réglementation en vigueur sur le maintien et l'actualisation des compétences pour les activités cynophiles et est pris en compte dans le calcul des obligations légales nécessaires au renouvellement de la carte professionnelle d'agent cynophile.

La réalisation de cet entraînement est attestée par la production d'une attestation délivrée à chaque séance par l'organisme de formation disposant de l'autorisation d'exercer du CNAPS.

Le temps passé en formation est considéré comme temps de travail effectif et rémunéré comme tel. De ce fait, les agents de sécurité cynophiles bénéficient également de l'indemnité de transport.

I. Programme de formation

Obéissance et sociabilité du chien

Savoir effectuer :

- une suite au pied en laisse
- une suite en laisse muselée

- un maintien en position couché/assis (absence du maître)
- positions au pied (assis, debout, couché)
- un rappel

Savoir :

- motiver son chien
- faire franchir à son chien des obstacles bas
- faire évoluer sous contrôle son chien dans différents environnements
- contrôler son chien durant des exercices pratiques de sociabilité, en présence du public et d'un autre chien (sociabilité, obéissance, maîtrise et contrôle du chien en tous lieux).

Maîtrise du chien dans le cadre de la Légitime Défense

Savoir :

- mettre en œuvre les différentes étapes d'apprentissage pour acquérir une maîtrise de son chien lors d'actions mordantes :
 - le débouillage
 - le mordant au costume
 - la défense du maître
 - défenses muselées
 - la cessation du mordant en maintenant la vigilance
 - le déconditionnement au mordant.

- prendre rapidement une décision sur le choix de l'opportunité d'une défense du maître avec ou sans muselière en fonction de la situation donnée dans le cadre de la Légitime Défense
- faire intervenir son chien en défense muselée (défense du maître) dans le cadre de la Légitime Défense
- faire intervenir son chien démuselé (défense du maître) dans le cadre de la Légitime Défense et le faire cesser immédiatement
- garder le contrôle lors d'une situation de mordant de courte durée.

Détection de personnes et d'objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et personnes

Savoir :

- organiser et dérouler sa ronde en sachant utiliser son matériel canin, constater des anomalies, découvrir des personnes ou des objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et des personnes
- observer et interpréter des réactions et attitudes de son chien durant sa recherche et lors de la détection de personne ou d'objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et des personnes
- développer les aptitudes sensorielles naturelles du chien de jour et de nuit

- maîtriser son chien en situation de travail de détection dans le cadre professionnel et réglementaire :
 - détection olfactive, visuelle et auditive
 - initiation au pistage
 - la détection de personnes au sol, aérienne et souterraine
- gérer et utiliser son chien durant une ronde.

2. Conditions et Prérequis

- ✓ L'évaluation du binôme (maitre et chien)
- ✓ L'accompagnement du parcours et leçons à la maîtrise du chien, à la partie défense du maître et à la communication écrite/ orale, soit 21 heures annuelles

- ✓ Le candidat doit justifier d'une carte professionnelle en cours de validité.
- ✓ Le candidat doit justifier d'une pièce d'identité valide.
- ✓ Le numéro d'identification du chien présenté à la formation doit figurer sur la carte professionnelle.
- ✓ Pour les chiens âgés de plus de 9 ans, un certificat vétérinaire attestant de sa bonne santé sera exigé. Cependant, si nous constatons l'incapacité physique et psychique de l'auxiliaire à exécuter les exercices demandés, la formation sera ajournée.
- ✓ Celui-ci doit être identifié (carte ICAD au nom de l'agent) et à jour de ses vaccinations (CHPLR +Toux du chenil).
- ✓ Sont exclus tous les chiens de type molossoïdes pouvant entrer dans la première catégorie (Loi du 6 janvier 1999) et les races non autorisées au mordant.
- ✓ Pour le ROTTWEILER, le permis de détention et l'attestation d'assurance RC sont exigibles
- ✓ Ces documents constituant le dossier de recevabilité à la formation annuelle.

-Intervenants pour l'accompagnement : Moniteurs cynotechniciens et Assistants qualifiés

-Formalisation de l'accompagnement : Feuille d'émargement et attestation de dressage délivrées à l'employeur

-Forfait tarifaire : 280 Euros/Agent Cynophile/An

SARL au capital de 1 000 Euros - RCS Pontoise B 502 127 657 - Siret 502 127 657 00018
Tél.: 01 34 39 00 44 - 06 81 22 77 84 - N° TVA Intracommunautaire FR 465 0212 7657

societeforcyno@orange.fr - www.forcyno.fr

